

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 15

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master mention Science de la terre et des planètes, environnement est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 parcours Ingénierie et gestion des environnements côtiers					
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de M1*	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Erwan GENSAC	Président	Erwan GENSAC	Président	Erwan GENSAC	Président
Evelyne GOUBERT	Membre	Evelyne GOUBERT	Membre	Evelyne GOUBERT	Membre
Mouncef SEDRATI	Membre	Mouncef SEDRATI	Membre	Mouncef SEDRATI	Membre
Clément LAMBERT	Membre	Clément LAMBERT	Membre	Clément LAMBERT	Membre
Véronique LE TILLLY	Membre	Véronique LE TILLLY	Membre	Véronique LE TILLLY	Membre
Annette GERVOIS	Membre	Annette GERVOIS	Membre	Annette GERVOIS	Membre

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie. La présence de tous les membres est obligatoire pour le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 10/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

* le jury de M1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide la Maîtrise.

** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)